

Notre-Dame de Paris: la commission du patrimoine rejette la création de vitraux contemporains

Article rédigé par *Le Figaro*, le 11 juillet 2024

Source [Le Figaro] : INFO LE FIGARO - Jeudi, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture a voté à l'unanimité contre le projet du président de la République de remplacer certains vitraux du XIX^e siècle de la cathédrale par des baies contemporaines.

C'était une étape déterminante dans l'affaire des vitraux de [Notre-Dame de Paris](#), et elle ne joue pas en faveur du projet voulu par Emmanuel Macron. Jeudi, les experts de la commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNPA) ont voté contre le principe d'une création de six baies contemporaines pour la cathédrale.

Après avoir discuté longuement, à partir des rapports rédigés par l'inspection générale des monuments historiques et celui de l'historien de l'art [Alexandre Gady](#), ils ont rejeté l'idée au motif que ces nouveaux vitraux remplaceraient des vitraux XIX^e voulus par [Eugène Viollet le Duc](#), lesquels n'ont pas été endommagés par l'incendie. Les rapports, qui n'ont pas été rendus public et ont été envoyés aux membres tard dans la soirée de mercredi, s'appuient sur les principes contenus dans la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments, dite Charte de Venise, adoptée par la France en 1965. Cette dernière recommande de ne pas détruire un élément classé monument historique, comme les vitraux XIX^e, pour le remplacer par un élément contemporain. Si l'avis de la commission nationale n'est que consultatif, il n'en fait pas moins tâche. [Le dossier des vitraux](#), mal parti dès le départ, semblait déjà s'enliser dans les sables de la dissolution – et le vote des membres de la CNPA est un nouveau coup de boutoir.

[Lire la suite](#)